

Vaéra : Peut-on perdre son libre arbitre ?
Par le rabbin Michael Azoulay

« L'Éternel dit à Moïse : « Rends-toi chez Pharaon ; car moi-même j'ai appesanti son cœur et celui de ses serviteurs, à dessein d'opérer tous ces prodiges autour de lui » (Exode 10, 1). Cet endurcissement du cœur du roi d'Égypte s'est déjà produit à plusieurs reprises : « Je laisserai s'endurcir son cœur, et il ne renverra point le peuple » (Exode 4, 21).

« Pour moi, j'endurcirai le cœur de Pharaon, et je multiplierai mes signes et mes preuves de puissance dans le pays d'Égypte » (Exode, 7, 3).

Cette coercition divine, qui nie le libre choix de Pharaon, soulève, sur les plans théologique et philosophique, une grande interrogation. Elle heurte le libre arbitre et son corolaire, la responsabilité, auxquels la tradition juive comme l'humanisme sont très attachés.

Les théologiens et philosophes du Moyen-Âge, parmi lesquels Moïse Maïmonide (1138-1204), ont proposé différentes justifications à une telle ingérence de Dieu qui doit demeurer exceptionnelle.

Selon Maïmonide, lorsque la perversité d'un homme atteint aux yeux de Dieu son paroxysme, en l'occurrence l'obstination de Pharaon de ne pas laisser partir le peuple hébreu, Dieu lui ferme la voie du repentir. La privation du libre arbitre serait donc une punition divine destinée à châtier le coupable récidiviste qui devient alors l'instrument de Dieu. Car c'est Pharaon qui, le premier, refusa de délivrer ses esclaves en dépit des cinq premières plaies (du sang, des grenouilles, de la vermine, des bêtes sauvages et de la mortalité du bétail) qui s'abattirent sur son pays. En effet, une lecture attentive du récit fait apparaître que Dieu n'endurcit le cœur de Pharaon qu'à partir de la sixième plaie, celle des pustules.

La seconde explication est proposée par Nehama Leibowitz (1905-1997), bibliste et exégète israélienne, auteure de cinq livres de commentaires sur les cinq livres du Pentateuque.

Pour Leibowitz¹, ce n'est pas Dieu qui prive l'homme de sa liberté mais l'homme qui, par sa conduite répétitive, s'en dépossède. Ainsi, le Talmud affirme que la réitération d'une transgression désensibilise son auteur, au point de ne plus y voir un comportement fautif².

Cette explication, même si elle pêche par une certaine liberté prise avec le texte qui fait de Dieu l'acteur de l'endurcissement du cœur, nous met en garde contre les habitudes qui, insidieusement, restreignent notre liberté et endorment notre conscience.

Le phénomène de l'addiction en est une parfaite illustration. Le sujet qui se livre à son addiction, tout en ayant une conscience aigüe des abus et de la perte de sa liberté d'action, ne peut plus s'y soustraire. Il n'est donc plus réellement libre. Sa responsabilité serait alors à rechercher du côté de la conduite à l'origine de sa dépendance, tant que le sujet pouvait encore y mettre un terme et qu'il avait conscience d'adopter une conduite à risque et possiblement addictive. Il devra alors redoubler d'efforts afin de sevrer son addiction et de retrouver son autonomie. En définitive, l'exemple d'un homme qui fut privé de sa liberté est là pour nous rappeler à quel point celle-ci est précieuse mais fragile.

¹ Nehama Leibowitz, *En méditant la Sidra Chemot (L'Exode)*. Publié par le Département de l'éducation et de la culture par la Tora dans la diaspora Organisation Sioniste Mondiale, 1985

² Talmud de Babylone, traité *Yoma*, p. 87, folio a.